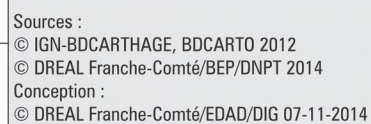


[REDACTED]



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Code de l'Environnement, articles L. 562-1 à L. 562-9

Code de l'Environnement, articles R. 562-1 à R. 562-10-2

Loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, modifiée par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et notamment ses articles 40-1 à 40-7

Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

Décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles

Les Plans de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPR-MVT) prennent en compte les déplacements plus ou moins lents du sol ou du sous-sol, qui se manifestent sous différentes formes, selon l'inclinaison des pentes, la nature des sols et l'élément déclencheur.

Chaque PPR-MVT, établi par arrêté préfectoral, comprend :

- une note de présentation indiquant le secteur géographique concerné et un règlement,
- une carte des phénomènes,
- une carte des aléas,
- une carte des enjeux,
- une carte du zonage réglementaire.

Comme tout Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles, le PPR-MVT impose des règles d'urbanisme et de constructions ainsi que des mesures de prévention aux collectivités. Il se superpose également aux documents d'urbanisme existants (Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme, cartes communales...) où la règle la plus contraignante devra être appliquée.

La Franche-Comté compte :

- 2 PPR-MVT approuvés dans le département du Doubs
- 16 PPR-MVT approuvés dans le département du Jura.

Des informations complémentaires sur ces PPR-MVT sont accessibles sur les sites internet des Directions Départementales des Territoires ([Doubs](#) et [Jura](#)).

Pour plus de renseignements, contacter la DREAL de Franche-Comté (voir fiche Contacts)

PPR MVT